

Envolez-vous pour

salon montagne et outdoor

11 → 13 NOVEMBRE 2022.

Palexpo
Genève

les automnales

DEMANDE D'ADMISSION ET CONTRAT D'EXPOSITION

Délai d'inscription au 16 septembre 2022 ; au-delà selon disponibilité

Frais d'inscription offerts jusqu'au 31 juillet 2022

ENTREPRISE

Exposant principal

Co-exposant de l'exposant principal suivant:
(Toute société souhaitant partager un stand avec un exposant principal doit s'inscrire comme co-exposant)

Raison sociale de l'exposant / co-exposant

Entreprise inscrite au registre du commerce oui non N° d'identification.....

Enseigne de l'exposant / co-exposant
(pour la liste et le plan exposants et le bandeau de stand modulaire)

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Adresse

NPA / Ville / Pays

Site Internet

Tél. entreprise E-mail entreprise

RESPONSABLE DU STAND

Nom Prénom

Fonction E-mail direct

Tél. direct Mobile

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Adresse

NPA / Ville / Pays

SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EXPOSANT / CO-EXPOSANT (plusieurs choix possibles)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Destination | <input type="checkbox"/> Hébergement | <input type="checkbox"/> Randonnée – à pied, à cheval, à vélo, etc. |
| <input type="checkbox"/> Equipement | <input type="checkbox"/> Agence de voyage et tour opérateur | <input type="checkbox"/> Running et Trail |
| <input type="checkbox"/> Organisation d'activités sportives et outdoor | <input type="checkbox"/> Ski | <input type="checkbox"/> Faune et flore |
| <input type="checkbox"/> Club et Association | <input type="checkbox"/> Alpinisme | |
| <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier): | | |

DESCRIPTIF DES STANDS

SURFACE NUE (minimum 12 m²)

De 12 à 50 m ²	CHF 110.- / m ² (HT)	m ²
Plus de 50 m ²	CHF 100.- / m ² (HT)	m ²

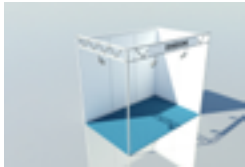
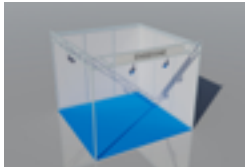
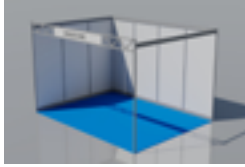
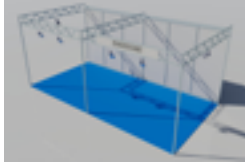
- **La surface nue** s'entend brute sans moquette ni aucune prestation technique.
- **L'électricité** (obligatoire) doit être commandée séparément.
- L'exposant doit monter des **parois de séparation** pour les côtés fermés de son stand (CHF 52.-/m linéaire si commandées à Palexpo).
- Nombre de **côtés ouverts** souhaités. Attribution selon disponibilité.

1 2 3 4 (dès 20 m² et soumis à majoration de prix de 20%.)

Les **côtés ouverts** du stand peuvent être fermés sur un tiers de leur longueur au maximum.

Dimensions de la structure de stand propre installée: longueur = m x largeur = m

STAND MODULAIRE

		Prix unitaire (HT)
6 m² <ul style="list-style-type: none"> • 3x2 m - 1 ou 2 côtés ouverts, selon disponibilité • 1 kW + 2 spots LED 7W • 1 co-exposant max. 		CHF 1'400.-
9 m² <ul style="list-style-type: none"> • 3x3 m - 1 ou 2 côtés ouverts, selon disponibilité • 2 kW + 3 spots LED 7W • 2 co-exposants max. 		CHF 1'900.-
12 m² <ul style="list-style-type: none"> • 4x3 m - 1 ou 2 côtés ouverts, selon disponibilité • 3 kW + 4 spots LED 7W • 2 co-exposants max. 		CHF 2'400.-
18 m² <ul style="list-style-type: none"> • 6x3 m - 3 côtés ouverts, selon disponibilité • 3 kW + 6 spots LED 7W • 3 co-exposants max. 		CHF 2'900.-
Inclus : <ul style="list-style-type: none"> • Parois blanches (2,50 m de hauteur) • Moquette • Electricité + éclairage (voir ci-dessus), disponible du 10.11 Au 13.11. Augmentation de la puissance et/ou de la durée sur demande (prestation payante). Prise électrique installée selon plan fourni par l'exposant. Tout déplacement de prise sera facturé chf 100.-. • Carte parking pour 1 véhicule • Taxe déchets • Bandeau de stand avec inscription de l'enseigne de l'exposant • Montage et démontage 		

RÉCAPITULATIF

Stand modulaire / Surface nue	Sous-total hors TVA	CHF
Frais d'inscription exposant principal - offerts pour toute inscription jusqu'au 31 juillet 2022	200.-	CHF
Taxe d'inscription co-exposant	400.-	CHF
TVA	TVA 7.7 %	CHF
TOTAL COMMANDE T.T.C.	Total	CHF

- **Réduction pour Associations à but non lucratif (sous réserve d'acceptation)**

Une réduction de 50% sur la valeur de la surface (surface nue ou stand modulaire) est appliquée aux associations à but non lucratif

- **Acompte**

Un acompte de 20% du montant total de la commande sera dû dès l'inscription confirmée

- **Emplacement**

Un emplacement sur le plan sera attribué après règlement de la facture d'acompte.

Important: merci de nous soumettre le projet d'aménagement de votre propre stand, le cas échéant, pour validation

salonmontagneetoutdoor@automnales.ch

PRESTATIONS TECHNIQUES ET DIVERS

Dès le **15 octobre**, vous recevrez par email le plan avec votre emplacement.

Vous pourrez ensuite passer vos commandes techniques auprès du « Contact Exposant » exhibitorscontact@palexpo.ch, comme par exemple parois, local de stockage, mobilier, cartes de parking supplémentaires.

Pour découvrir toutes nos prestations et leurs tarifs, vous pouvez vous rendre sur www.palexpo.ch/fr/ en choisissant « exposant » puis « shop demo ».

INVITATIONS VISITEURS

Des invitations digitales vous seront remises avant le salon.

CARTES EXPOSANTS

Les cartes exposants vous seront remises sur place et à réception du paiement total de votre commande.

CONTACT

Barthélémy MARTIN

Directeur du salon

T. +41 22 761 10 70

salonmontagneetoutdoor@automnales.ch

CHARTRE DES EXPOSANTS

Cette chartre est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du Salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente chartre par sa signature.

En tant qu'exposant du salon montagne et outdoor, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ ne pas introduire de **co-exposants** sans inscription préalable
- 11/ respecter **l'interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 12/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 13/ respecter que seul l'organisateur procède à **l'attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
- 14/ monter des parois sur les côtés fermés du stand et ne pas utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme paroi de séparation ou de fond
- 15/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 16/ **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc.



**Les bureaux de douane de Thônex-Vallard ainsi que Ferney-Voltaire sont fermés le dimanche.
Tous les bureaux de douane côté France seront fermés le 11 novembre 2022.**

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir pris connaissance du [Règlement des Automnales](#) et du [Guide des bonnes pratiques pour les exposants](#) (disponible sur www.automnales.ch) et de la Chartre des exposants.

L'exposant ou le co-exposant déclare en accepter toutes les clauses sans réserve.

.....
Lieu et date

.....
Timbre et signature de l'exposant principal ou du co-exposant

.....
Lieu et date

.....
Timbre et signature de l'exposant principal si inscription d'un co-exposant